



Succession quand les enfants habitent à l'étranger

Par khvirginie

Bonjour,

J'aurais besoin de votre éclairage concernant les relations avec le notaire gérant la succession de mon père décédé cet été, sachant que moi et ma s^{ur} vivons à l'étranger.

1- il doit être procédé à l'ouverture du coffre et je ne peux pas être présente physiquement. Une présence en visio est elle possible?

Alternativement, je peux donner procuration à mon frère. Le problème est que le notaire me demande de signer une procuration pour mon frère ainsi que pour tout membre de l'étude et valable pour tous les actes de la succession. Est ce légal? Pourquoi ne puis je pas donner une procuration limitée à une personne de mon choix et pour un seul acte?

2- la clerc de notaire a un comportement très hostile aux enfants. Nous avons eu des commentaires extraordinairement déplacés, elle ne répond pas à nos questions, etc. Le notaire a été choisi par notre mère mais nous sommes 3 enfants héritiers. Avons nous notre mot à dire sur le choix du notaire? Peut on en changer?

3- on me refuse la signature électronique des actes au profit, la encore, d'une procuration générale a tout membre de l'étude et pour tous les actes alors que l'ordre des notaires a confirmé la validité des signatures par présence électronique. Le notaire a t il le droit de la refuser?

Je vous remercie sincèrement pour votre aide.

Par Nihilscio

Bonjour,

Le notaire ne peut rien exiger en ce qui concerne les procurations que vous donnez. Mais s'il doit y avoir de nombreux actes, ne donner que des procurations ponctuelles rendra le règlement de la succession très compliquée.

Vous pouvez changer de notaire mais les notaires sont généralement assez réticents à prendre un dossier qui a commencé à être traité par un confrère.

Chacun peut aussi avoir son propre notaire mais cela entraîne complications et des lenteurs.

Par Rambotte

Bonjour.

En outre, les notaires possèdent des logiciels de traitement automatisé des actes. Des modèles préremplis existent, et le modèle de procuration pour la succession contient d'office tout ce que vous reprochez.

Votre demande va conduire à une grosse relecture du document automatique pour supprimer manuellement tout ce que vous ne voulez pas. Le notaire en a certainement une grosse flemme.